

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

AVIS PUBLIC

BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

À toute personne intéressée par le bilan annuel de la qualité de l'eau potable.

AVIS PUBLIC vous est donné, par la soussignée, Karine Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay:

QUE le responsable du système de distribution de l'eau potable doit au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année qui précède, en conformité avec l'article 53.3 de la Loi sur la qualité de l'eau potable.

QUE ce bilan est dressé pour l'année 2021 et est disponible pour consultation au bureau municipal et en ligne sur le site internet de la municipalité, à l'adresse suivante :

<https://municipalites-du-quebec.com/st-eugene-argentenay/f-aqueduc.php>

DONNÉ à Saint-Eugène-d'Argentenay ce 28^{ième} jour de mars 2022.

Karine Ouellet

Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière, résidant au 127, Des Bosquets, Dolbeau-Mistassini, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 28^{ième} jour de mars 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28^{ième} jour de mars 2022.

Karine Ouellet

Directrice générale / secrétaire-trésorière
